

## **Guide communal de la Solidarité internationale- Annexe 3**

### **ELECTIONS 2018 : POUR DES COMMUNES JUSTES ET DURABLES !**

### **Note aux partis politiques**

Dans un monde de plus en plus interdépendant, il est devenu impératif d'agir localement en pensant globalement. A ce titre, les communes peuvent, à leur niveau, contribuer à un monde juste et durable.

## **1. Des communes solidaires**

Les communes ont un rôle à jouer dans la coopération au développement et ce, principalement, parce qu'elles disposent d'une expertise liée à leurs compétences locales, telles que l'état civil, la gestion de l'eau et des déchets, etc. De plus, les communes sont aujourd'hui de plus en plus marquées par la multiculturalité et font donc face à d'importants défis relatifs au vivre-ensemble. En consacrant une part de leur budget à la solidarité internationale, mais aussi en organisant des activités marquées par l'ouverture au monde (telles que les semaines de la solidarité internationale), nos communes renforcent la connaissance mutuelle de leurs habitants et de leur relation au monde. Ceci est encore plus marqué lorsqu'elles peuvent soutenir des organisations de solidarité internationales issues des migrations (OSIM).

### **Propositions**

- Consacrer une part du budget communal à la solidarité internationale (par exemple 0,7%) ;
- Créer ou en renforcer les jumelages avec des villes et communes du Sud ;
- Financer les actions de solidarité internationale issues de la société civile, par exemple en soutenant l'Opération 11.11.11, action pluraliste qui permet chaque année de financer des dizaines de projets construits par les ONG belges en partenariat avec la société civile des pays en développement, et/ou en soutenant les initiatives prises par les habitants de la commune ;
- Mettre en place une politique d'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire, au travers d'activités de sensibilisation dans les écoles de la commune (par exemple en participant aux Olympiades 11.11.11 : <https://www.cncd.be/olympiades>), de la mise à disposition d'outils dans les bibliothèques communales, ou encore de l'organisation d'une semaine annuelle de la solidarité internationale.

Pour plus d'informations à ce sujet, le CNCD-11.11.11 a édité en 2009 un « Guide communal de la solidarité internationale », disponible sur le web : <https://www.cncd.be/-communes->.

## **2. Des communes hospitalières**

Ces dernières années, la question migratoire s'est invitée au sommet de l'agenda politique, suite à l'augmentation des arrivées de demandeurs d'asile sur le sol européen en 2015 et 2016. En sensibilisant la population sur les migrations et l'accueil de l'autre, en améliorant l'accueil et le séjour des migrants dans le respect des droits humains, en montrant leur solidarité envers les communes européennes et les pays confrontés à un accueil de nombreux migrants, nos propres communes peuvent s'afficher comme « communes hospitalières » et, par ce biais, encourager les citoyennes et citoyens, ainsi que les autres niveaux de pouvoir, à s'engager eux aussi en faveur de la justice migratoire.

### **Propositions**

- Mettre en place une politique volontariste et affichée d'information et de sensibilisation sur les migrations et l'accueil à destination de la population, en particulier des agents communaux, ainsi que des élèves des écoles communales et de tout groupe actif dans la commune ;
- Soutenir les initiatives citoyennes souhaitant venir en aide aux étrangers et primo-arrivants de la commune ;
- Promouvoir dans les centres culturels communaux la diversité culturelle présente dans la commune ;

- Informer les entreprises locales sur les droits des migrants et leur accès au marché du travail ;
- Sensibiliser les propriétaires des biens immobiliers au respect de la législation en matière de discrimination au logement ;
- Garantir un accueil administratif de qualité en veillant au respect des procédures et des droits des personnes étrangères, et en assurant une information de qualité à toute la population, disponible dans les langues utilisées par les personnes étrangères présentes dans la commune ;
- Soutenir l'intégration des migrants, en particulier en termes d'accès au logement, d'apprentissage de la langue et d'accès à l'intégration socio-professionnelle ;
- Dans les communes abritant des centres d'accueil de demandeurs d'asile, favoriser la rencontre entre les résidents et les habitants et soutenir ces derniers dans la transition de l'aide matérielle à l'aide financière, avec une attention particulière pour les mineurs non accompagnés ;
- S'assurer du respect des droits fondamentaux des personnes sans papiers, en particulier en termes d'accès à l'aide médicale urgente, à la scolarité et à la formation, aux dispositifs de logement d'urgence.

Pour plus d'informations à ce sujet : <https://www.communehospitaliere.be/>

### 3. Des communes équitables et durables

La commune peut rendre le monde plus juste et durable par sa politique de marchés publics, d'abord parce qu'elle oriente effectivement une part non négligeable des dépenses publiques vers des biens et services respectueux de l'environnement et des droits humains, mais aussi parce qu'elle joue ainsi une valeur d'exemple vis-à-vis de la population. Elle le fait aussi par le soutien qu'elle apporte aux initiatives citoyennes et en prenant sa part à la sensibilisation pour un monde équitable et durable notamment via ses outils de communication ou lors des événements qu'elle organise.

#### Propositions

- Introduire des critères de respect des normes sociales et environnementales, du droit international et des droits humains fondamentaux dans tout marché public, assortis de mécanismes de contrôle que l'entreprise sélectionnée met en œuvre une politique réelle de diligence raisonnable et de sanctions en cas de non-respect des clauses ;
- Mener une politique de transition juste en assurant la rénovation et d'isolation de tous les bâtiments appartenant à la commune et aux entités qui en dépendent, en mettant la priorité sur l'isolation des logements sociaux ;
- Favoriser l'alimentation locale durable, basée sur l'agriculture paysanne et l'agro-écologie, dans tous les marchés pertinents, en particulier dans les cantines scolaires, et introduire des critères de commerce équitable pour les produits venant des pays en développement ;
- S'inscrire dans le projet « commune du commerce équitable » en mettant en œuvre une politique de promotion de celui-ci via les marchés publics, mais aussi vis-à-vis de tous les acteurs collectifs (commerces, entreprises, écoles, etc.) et des citoyens de la commune, ainsi qu'en favorisant la mise en place d'un comité de pilotage et en y prenant part ;
- Désinvestir des énergies fossiles en s'assurant que les finances communales soient systématiquement vers des placements garantissant la non-participation à des investissements dans les énergies fossiles.
- Promouvoir la responsabilité et la transparence fiscale de tous les cocontractants privés, et les invitant à publier sur un site web de la commune des informations de type CBCR pour les multinationales (chiffres significatifs de toutes leurs filiales partout dans le monde en matière de bénéfices déclarés, d'impôts payés et de travailleurs employés) et quant à l'identité des leurs propriétaires véritables et bénéficiaires effectifs
- Soutenir les actions citoyennes qui, au sein de la commune, favorisent la transition vers un monde juste et durable, au travers de tous les outils disponibles : subsides, mise à disposition d'infrastructures, publicité via les moyens de communications officiels, etc.